

Les polymères synthétiques: qu'en est-il du résiduel de monomère d'acrylamide dans le traitement de l'eau potable?

La circulaire du ministère de la santé du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine fixait la teneur en monomère des polymères anioniques à 500 ppm (0,5 mg/g), revue ensuite à 200 ppm (0,2 mg/g) dans la norme NF EN 407, tout en maintenant la teneur maximale en monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine égale à 0,1 µg/L. Cela impliquait que dans un premier temps, la dose maximale en polymère admissible dans une filière de traitement devait être de 0,2 mg/L puis dans un deuxième temps pouvait s'élever à 0,5 mg/L si on respecte la norme NF EN 407. Cette mise à jour des teneurs en polymères vient des exigences que se sont assignés les fabricants afin de réduire au mieux la teneur en monomères. De ce fait, les doses en polymères admises dans une filière de traitement pourraient être plus élevées que 0,5 mg/L si la teneur en monomères est fortement réduite. Cet article présente les résultats de diverses usines en fonctionnement et montre que le résiduel en monomères acrylamide (< 0,1 µg/L) est d'autant plus faible que la teneur en monomère du polymère utilisé est réduite.

Auteurs du document : GAID KADER, SAUVIGNET PHILIPPE

Obtenir le document : INIST-CNRS

Diffuseur des métadonnées : INIST-CNRS

Mots clés : EAU POTABLE, FABRICANT, MISE À JOUR, NORME AFNOR, TRAITEMENT EAU POTABLE

Date : 2010-01-01

Format : text/xml

Source : Revue L' Eau, l'industrie, les nuisances FRA N° 337 Pages 53-55

Langue : Français

Droits d'utilisation : Copyright 2011 INIST-CNRS. All rights reserved.

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/les-polymeres-synthetiques-qu-en-est-il-du-residuel-de-monomere-d-acrylamide-dans-le-traitement-de-l0>

Evaluer cette notice: